

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Affiché le

ID : 018-211802673-20230228-DEL14\_2023-DE

# DOB 2023

## I/ INTRODUCTION

**Le document qui va vous être présenté constitue le support du débat d'orientation budgétaire qui doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.**

**Après la crise sanitaire liée au COVID, nous pensions en avoir presque fini avec le marasme.**

**Bien que toujours d'actualité, il faut maintenant faire face à une crise économique sans précédent.**

**Il y a un an nous ne pouvions anticiper ni les impacts de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'inflation, ni les mesures gouvernementales de préservation, du pouvoir d'achat qui ont suivi, ni même encore la remontée des taux d'intérêts encouragée par les banques centrales afin de lutter contre l'inflation.**

**La France a connu un choc inflationniste depuis le premier trimestre 2022. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980.**

**La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie consécutive à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022.**

**Après avoir ralenti en août et septembre 2022 (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (+ 6,2%) pour se poursuivre en novembre (+ 6,2 %).**

**Les prévisions pour le premier trimestre 2023 ne sont pas rassurantes puisque l'inflation devrait avoisiner les 6 %.**

**Bien entendu, la Ville de Trouy n'échappe pas à cette inflation qui va avoir un impact sur ses dépenses de fonctionnement.**

**Heureusement, la ville a mis en place certaines mesures afin de maîtriser la consommation d'énergie : lampadaires éteints dans certain quartier, possibilité d'allumer les chauffages dans les bâtiments plus tard en raison du temps clément, prise de conscience du personnel à réduire la température d'un degré dans les bureaux...**

**Il est temps de présenter les résultats pour l'année 2022.**

## II/ LES PREMIERS RESULTATS 2022

Les résultats présentés ce soir ne sont pas définitifs.  
Des régularisations d'écritures comptables sont en cours (en raison d'une fin d'année difficile).

### II-1/ BATIMENT COMMERCIAL

**Se reporter au tableau n° 1**

En fonctionnement, les résultats sont excédentaires et permettent de répondre au besoin de financement de la section d'investissement pour couvrir notamment la dette en capital.

### II-2/ RESIDENCES SENIORS

**Se reporter au tableau n° 2**

Ce budget annexe obéit à une comptabilité particulière :

- la comptabilité des stocks de terrains.

Pour cette raison, la pratique des recettes et dépenses reportées et l'imputation des résultats ne s'appliquent pas. Ainsi, les résultats 2022 affichent un excédent en section de fonctionnement et un déficit en investissement.

L'opération devrait être terminée cette année et la prise en charge du déficit final sera réalisée via le budget général de la Commune.

Ce dispositif sera abordé dans le cadre de la projection du budget 2023.

Dans ce budget, nous avons pris en charge le changement des réseaux humides (AEP, EU, EP) et l'enfouissement des réseaux secs (EDF, éclairage public, télécommunication) de l'ensemble de la rue des Acacias.

### II-3/ BAR-TABAC-PRESSE

**Se reporter au tableau n° 3**

En fonctionnement, les résultats sont excédentaires et permettent de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Toutefois la reprise du déficit reporté de la section investissement nécessite de maintenir une prise en charge via le budget général de la Commune.

Aussi, il convient de rappeler que :

- Le sinistre incendie de décembre 2021 a généré des travaux estimés à 8 000 € HT qui ne sont toujours pas, à ce jour, dédommagés. Une procédure contentieuse est en cours.
- les loyers du logement sont encaissés sur le budget général de la commune alors que les emprunts sont imputés en totalité sur le budget annexe du bar-tabac-presses.

## **II-4/ COMMUNE**

### **Se reporter au tableau n° 4**

**Les comptes de l'exercice 2022, tant en fonctionnement qu'en investissement, affichent un résultat de clôture excédentaire qui permet de :**

- **conserver un excédent en section de fonctionnement de 301 823 € ;**
- **bénéficier d'un excédent en section d'investissement de 365 592 € ;**
- **couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 430 207 €.**

**Les prévisions budgétaires 2022 ont été difficiles à appréhender au niveau de la section de fonctionnement en raison des paramètres qui n'étaient pas connus au moment du vote du budget primitif. Néanmoins les recettes réelles de fonctionnement pour 2022 ont augmenté de 1.54 % alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 6.9 %, ce qui explique l'excédent de fonctionnement.**

**L'excédent d'investissement s'explique par**

- **Un niveau de recettes à 79 % ;**
- **Et un taux d'exécution moindre pour les dépenses fixé à 55 %.**

**Ce taux correspond aux opérations les plus conséquentes (voirie, château Rozé) qui ont bien été engagées mais dont les travaux sont en cours ou sont en voie d'être lancés, comme par exemple la restructuration et la réhabilitation du château Rozé.**

**A l'inverse, plusieurs opérations lancées en 2021 sont soldées telles la réhabilitation des tours et kiosque du château Rozé et le boulodrome.**

**Pour ces opérations, nous avons perçu le solde des subventions en 2022.**

## III/ LES PROJECTIONS BUDGETAIRES POUR 2023

### III-1/ BUDGET ANNEXE « BATIMENT COMMERCIAL »

#### **Se reporter au tableau n° 5**

Pour rappel, ce budget est tenu en comptabilité en HT.

Le projet du BP 2023 du budget annexe « bâtiment commercial », qui reprend les résultats 2022, s'équilibre à

- ✓ 30 316 € en section de fonctionnement
- ✓ 43 287 € en section d'investissement

#### En dépenses de fonctionnement :

- ✓ un forfait de 3 139 € est prévu pour couvrir les diverses factures (eau et travaux de maintenance et d'entretien du bâtiment).
- ✓ Les principales dépenses de gestion courante concernent la taxe foncière et les intérêts des emprunts.
- ✓ La dépense la plus élevée vise le virement vers la section d'investissement qui va permettre de couvrir la dette en capital.

#### En recettes de fonctionnement :

- ✓ les montants des encaissements 2022 ont été repris à l'identique sachant qu'une légère évolution sera certainement constatée.

#### En investissement :

- ✓ une dépense de 3 000 € est affichée pour mettre aux normes le raccordement au réseau collectif EU.

#### La dette :

Ce budget annexe a eu recours à deux emprunts dont le capital initial était de 286 975 € :

1. Le 1<sup>er</sup> emprunt de 241 975 € arrivera à échéance en 2024.
2. Le 2<sup>ème</sup> emprunt de 45 000 € arrivera à échéance en 2027.

## **III-2/ BUDGET ANNEXE « RESIDENCES SENIORS »**

### **Se reporter au tableau n° 6-1 à 6-3**

Pour rappel, ce budget est tenu en comptabilité en HT et comprend des écritures liées à la gestion des stocks affichant des volumes financiers importants, qui au final s'équilibrent.

Le projet du BP 2023 du budget annexe « Résidences seniors », qui reprend les résultats 2022, s'élève à :

- ✓ 413 066 € en recettes de fonctionnement
- ✓ 332 216 € en dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement est donc en suréquilibre (positif) ce qui est autorisé par le code général des collectivités territoriales.

- ✓ 432 541 € en section d'investissement

#### **En dépenses de fonctionnement :**

- ✓ Une somme de 47 041 € est prévue pour terminer les travaux de viabilisation (honoraires du maître d'œuvre et prestations d'AXIROUTE) et payer les révisions de prix.
- ✓ Les autres dépenses concernent les intérêts de l'emprunt et les écritures comptables.

#### **En recettes de fonctionnement :**

- ✓ Hormis les écritures comptables, la recette inscrite correspond au solde à percevoir au titre du Fonds d'Investissement Local (FSIL).

#### **En dépenses d'investissement :**

- ✓ Outre la reprise des résultats 2022 et des écritures comptables, la principale dépense vise le remboursement de la dette en capital.

#### **En recettes d'investissement :**

- ✓ Outre les écritures comptables, la principale recette est la prise en charge par le budget général du déficit de la section d'investissement, un déséquilibre n'étant pas autorisé.

#### **La dette :**

Ce budget annexe a eu recours à un emprunt dont le capital initial était de 170 000 €. Cet emprunt arrivera à échéance en 2031.

**A noter :** Considérant que l'opération devrait être terminée cette année, la prise en charge du déficit par le budget général de la Commune ne sera pas réalisée comptablement. Toutefois, avant le 31/12/2023 (soit au moment du BS 2023), une délibération devra être adoptée pour prévoir la réintégration de toutes les écritures de ce budget annexe au BP 2024 de la commune. Cela se traduira par la reprise des résultats et de l'emprunt.

### **III-3/ BUDGET ANNEXE « BAR TABAC PRESSE »**

#### **Se reporter au tableau n° 7**

Pour rappel, ce budget est tenu en comptabilité en HT.

Le projet du BP 2023 du budget annexe « Bar-Tabac-Pressé », qui reprend les résultats 2022, s'élève à

- ✓ 18 105 € en section de fonctionnement
- ✓ 24 026 € en section d'investissement

#### **En dépenses de fonctionnement :**

- ✓ En charges générales de fonctionnement, une somme de 3 500 € est prévue la taxe foncière et les travaux de remise en état (sinistre) et de maintenance.
- ✓ Les autres dépenses concernent les intérêts de l'emprunt, les amortissements et virement à la section d'investissement.

#### **En recettes de fonctionnement :**

- ✓ Les recettes visent principalement l'encaissement du loyer du bail commercial, la reprise de l'excédent et la prise en charge du déficit de ce budget, notamment pour couvrir la dette en capital que seul le loyer du commerce ne peut financer, le loyer du logement étant encaissé sur le budget de la Commune.

#### **En dépenses d'investissement :**

- ✓ Outre la reprise du déficit reporté, la dépense la plus importante vise le remboursement de la dette en capital (10 264 €).
- ✓ Pur 2023, l'installation d'un portail, fermant l'accès à la partie privée, est prévue pour un montant estimé à 3 000 € HT.

**A noter** : l'arrivée de nouveaux exploitants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 avec une réouverture du commerce dès le lundi 6 mars 2023, sous une nouvelle enseigne « POPITO ». Cette cession assurera la continuité de l'activité et la pérennité de notre budget.

#### **En recettes d'investissement :**

- ✓ Les principales recettes sont constituées par l'affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement de cette section et le virement de la section de fonctionnement.

#### **La dette :**

Ce budget annexe a eu recours à deux emprunts dont le capital initial était de 160 000 €. Ces emprunts arriveront à échéance en 2031.

## **III-4/ BUDGET COMMUNE :**

### **A/ LA BALANCE GENERALE**

#### **Se reporter au tableau n° 8**

La projection 2023 du budget principal, qui reprend les résultats 2022, est estimée à

- ✓ 3 576 085 € en section de fonctionnement
- ✓ 2 810 791 € en section d'investissement

Par rapport au CA 2022, En section de fonctionnement, les dépenses évoluent de 30 % et les recettes de 9 %.

Nous avons pris un filet de sécurité pour les dépenses énergétiques et les dépenses de personnel.

### **B/ LA BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Se reporter au tableau n° 9**

Ce qu'il convient de souligner :

- Un excédent de fonctionnement en augmentation passant de 193 795 € à 301 823 €.
- Un virement vers la section d'investissement en augmentation et une possibilité de former une réserve de crédits (dépenses imprévues) également en augmentation par rapport à 2022.
- Des objectifs pour maîtriser les dépenses sans négliger la valorisation des missions et l'optimisation des moyens.



## **B-1/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

### **Se reporter au tableau n° 10**

#### **1/ Les charges générales de fonctionnement (chapitre 011)**

Sont estimées pour le BP 2023 à hauteur de 783 783 €, elles évoluent de + 19.5 % par rapport au CA 2022 et restent quasiment identiques aux prévisions de 2022 (796 319 €).

Dans le tableau, sont matérialisés les articles et postes de dépenses en augmentation ou en diminution.

Les comptes à surveiller sont bien entendu ceux relatifs aux matières premières et contrats de maintenance qui ont subi de fortes augmentations.

Toutefois, à noter que l'année 2022 affiche une bonne maîtrise du poste « énergie et gaz » malgré les augmentations tarifaires (264 000 € prévus contre 184 000 € dépensés).

Les efforts de tous les utilisateurs des structures municipales (agents, services, usagers) ainsi que les travaux d'amélioration ont commencé à porter leurs fruits.

Concernant certains postes de dépenses, les élus et services sont appelés à poursuivre leurs efforts.

Des objectifs de baisse et de stabilisation ont été ciblés pour l'entretien des bâtiments, des réseaux, des voies, du matériel, de la documentation et aussi des fêtes et cérémonies.

En revanche, s'agissant de valoriser les missions et d'optimiser les conditions de travail, certains comptes sont à la hausse comme par exemple les travaux effectués en régie en raison d'une réorganisation progressive du ST (nouveaux recrutements) et également de l'externalisation de l'impression du Bien vivre à Trouy.

En l'attente de vérifications et de bilan de certaines dépenses, des crédits ont été reconduits à l'identique.

#### **2/ les charges générales de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**

Elles sont estimées à hauteur de 1 702 545 €, en appliquant une augmentation de 2% sur les réalisations 2022 et ce, dans l'attente d'une évaluation plus fine par les services.

Bien que représentant le poste le plus important de la section de fonctionnement, il est néanmoins à noter que ce poste est très bien maîtrisé au niveau des prévisions budgétaires.

#### **3/ les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Elles sont estimées à hauteur de 248 321 €. Elles feront l'objet d'estimation plus fine notamment au regard des financements des budgets annexes et du CCAS.

#### **4/ les charges financières (chapitre 66)**

Compte tenu de l'échéancier des intérêts à venir, ce poste est évalué à 31 038 €, soit une évolution de + 22 %.

## **B-2/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

### **Se reporter au tableau n° 11**

Le CA 2022 affiche un taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement quasiment à 100 %.

La prévision 2023 opte pour des recettes identiques en l'attente

d'une part des notifications de l'Etat  
et d'autre part d'estimations plus approfondies des services.

A noter, la reprise de l'excédent de 301 822,82 € contre 193 795,06 € l'an dernier.

Les deux postes de recettes de fonctionnement les plus importants sont les impôts et les dotations.

### **1/ La question des impôts directs locaux : orientation concernant les taux**

Au vu de ces bons résultats, d'une gestion améliorée avec l'arrivée d'un nouveau responsable au service technique, de notre capacité d'investissement toujours très correcte, la meilleure traduction de ce bilan est de réfléchir et de débattre sur une augmentation des impôts ou une stagnation en 2023.

En tout cas, au 28/02/2023, les tableaux en votre possession montrent que les efforts de chacun ont payé.

### **2/ La question des dotations de l'Etat**

Sur les dotations de l'Etat, l'orientation du Ministère annonce une enveloppe équivalente (environ 11,7 milliards d'euros), en légère augmentation (+ 300 millions d'euros).

Nous nous orientons pour le moment avec un même montant de DGF.

Nous ne savons pas quand les chiffres du recensement 2022 seront pris en compte.

## **C/ LA BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Se reporter au tableau n° 12**

Pour couvrir nos besoins et nos engagements en investissement, il est programmé un emprunt de 500 000 € en 2023.

### **C-1/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

**Se reporter au tableau n° 13**

Présentation des dépenses

- Incontournables
- Très souhaitables
- Et souhaitables

### **C-2/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

**Se reporter au tableau n° 14**

Les recettes sont constituées par

- L'affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement de cette section ;
- Le virement de la section de fonctionnement pour garantir le financement de la dette en capital et les nouveaux programmes ;
- Les subventions notamment celles affectées à l'opération « Château Rozé » (opération 20).

➤ **Se reporter au tableau n° 15**

## **IV/ ETAT DE LA DETTE**

➤ **Se reporter au tableau n° 16**

## V/ RETROSPECTIVE 2022

### Données générales du budget principal

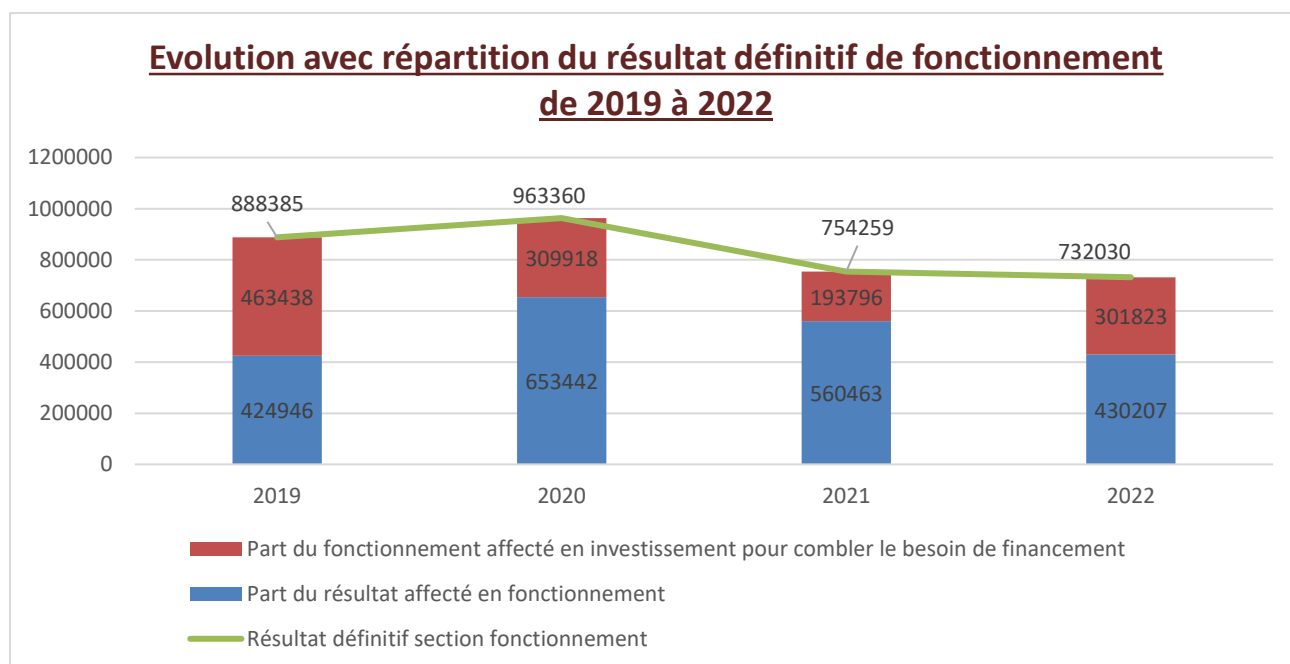
#### ❖ Les résultats intermédiaires de section et le résultat global (ou fond de roulement) :

L'exercice 2022 affiche un résultat définitif de fonctionnement en légère diminution par rapport aux exercices précédents ( - 209 101 € et - 22 229 € en comparaison respectives des années 2021 et 2022), notamment en raison d'une évolution des dépenses de + 8 % contre 6,4 % de recettes supplémentaires. En revanche, en 2022 le résultat reporté au fonctionnement augmente de + 108 027 €.

#### ❖ L'épargne :

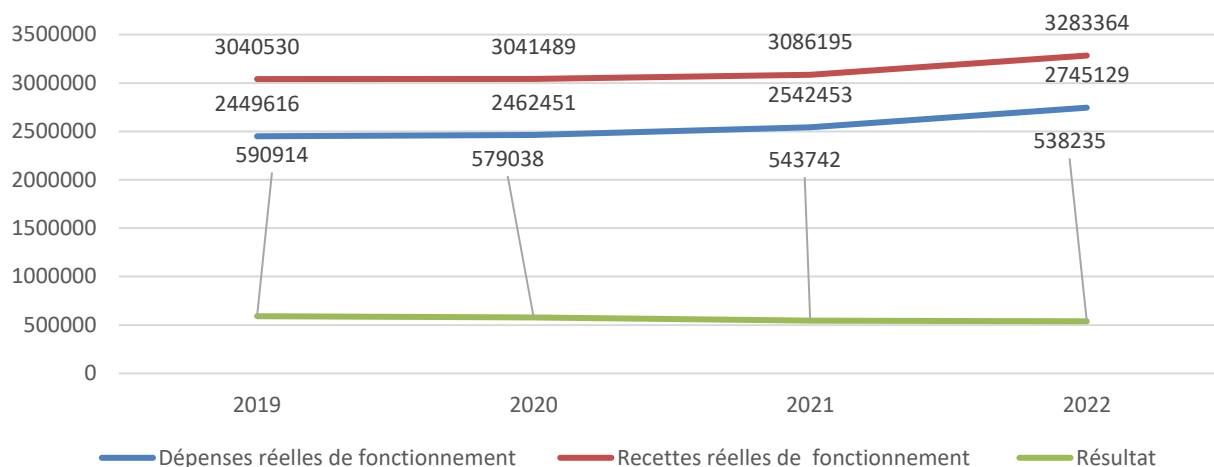
A l'image du résultat et de son évolution, les différents niveaux d'épargne subissent toujours une altération notable témoignant des difficultés à maintenir une courbe de croissance des dépenses en deçà de celui des recettes.

Face à cette évolution en dépit des bienfaits du recours à l'emprunt sur la sauvegarde du FDR, celui-ci devra néanmoins être contenu dans son volume à l'avenir, afin de préserver un niveau d'épargne nette suffisamment correct, pour pérenniser la bonne santé financière de la ville.



Conséquence directe des impacts financiers de la crise sanitaire du COVID ou encore simple interprétation d'un reflet inflationniste parfaitement d'actualité, on peut constater ci-dessous un ralentissement durable de la courbe des recettes par rapport à celle des dépenses, justifiant le recul parallèle des différents niveaux d'épargne.

### Courbe d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement pour anticipation de l'effet de ciseau



### Récapitulatif des masses financières relatives à la section de fonctionnement.

	2019	2020	2021	2022
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	3 040 530	3 041 489	3 086 194	3 283 364
<i>Evolution annuelle correspondante en %</i>		0.03%	1.47%	6.4%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	2 449 616	2 462 454	2 542 451	2 745 129
<i>Evolution annuelle correspondante en %</i>		0.52%	3.25%	8%

### Evolution moyenne annuelle et totale sur la période analysée

	Evolution moyenne	Evolution totale sur la période 2019 - 2022
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	2.84 %	7,98%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	1.80%	12,06%

### Analyse des ratios

	2019	2020	2021	2022	MOYENNE DE LA STRATE (*)
<b>Ratio 1 = (dépenses réelles de fct / population)</b>	603	602	621	674	845
<b>Ratio 2 = (produit des impositions directes/population)</b>	346	355	365	398	468
<b>Ratio 3 = (recettes réelles de fct/population)</b>	749	744	754	807	1 047
<b>Ratio 4 = (dépenses d'équipement brut/population)</b>	145	144	187	248	316
<b>Ratio 5 = (Encours de dette/population)</b>	435	369	354	481	731
<b>Ratio 6 = (Dotation globale de fct/population)</b>	222	224	226	238	154
<b>Ratio 7 = (Dépenses de personnel/dépenses réelles de fct)</b>	63,15%	63,84%	63,96%	59,70%	54 %
<b>Ratio 9 = (dépenses réelles de fct et remboursement annuel de la dette en capital/recette réelles de fct)</b>	88,89%	90,42%	90,79%	91,23%	88,20 %
<b>Ratio 10 = (dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fct)</b>	19,34%	19,41%	24,84%	30,80%	30,20 %
<b>Ratio 11 = (encours de la dette/recettes réelles de fct)</b>	58,08%	49,63%	46,99%	59,54%	69,80 %

**Population au 01/01/2023 : 4 068**

(\*) Données issues des comptes des collectivités 2022, publiés annuellement par l'administration fiscale de la DGCL, par commune et en comparaison de la strate de commune d'appartenance ( de 3 500 à 5 000 habitants avec appartenance à un groupement fiscalisé (TPU)), et consultable sur le lien suivant :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2022>

**Les spécificités liées aux charges de personnel**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Budget total 2022 (pour mémoire)	DOB 2023 (en prévisionnel de CA 2023)
012 – Charges de personnel	1 571 965,03	1 626 257,56	1 669 162,04	1 673 590	1 702 545

**Ecart DOB 20223/CA 2022 : 33 382.96**

**Evolution en % : 1,99 %**

**VI/ CONCLUSION**

**Nous avons le plaisir, au vu de ces tableaux explicatifs, d'annoncer que nous avons une situation financière très saine et très satisfaisante.**

**Nos efforts continus en matière de fonctionnement nous permettent d'envisager l'avenir sereinement malgré les crises qui secouent notre quotidien.**

**Nous allons les poursuivre en matière d'investissement avec les travaux lancés (château Rozé, serre, giratoire, centre commercial, travaux d'économie d'énergie, voirie, ...).**

**Dans ce contexte maîtrisé, le débat porte sur les impôts locaux et les orientations pour de nouvelles opérations.**

**Merci pour votre attention.**

**L'Adjoint délégué aux finances  
Didier GEORGES**

**Le Maire  
Franck BRETEAU**